

L'interview

**Kévin Moreau,
vice-président
de la Junior entreprise
Dijon études conseils**



«Aider les porteurs de projets »

Ouvert depuis le 30 avril par Dijon études conseils, Junior entreprise composée d'étudiants de l'ESC Dijon, le concours Bourgogne up est ouvert aux porteurs de projets bourguignons. Kévin Moreau, vice-président, en explique les enjeux.

Le Bien public-les Dépêches : Quels sont les services proposés par Dijon études conseils ?

Kévin Moreau : « Dijon études conseils est une Junior entreprise composée d'une quinzaine d'étudiants de 1^{re} année de l'ESC Dijon, dont l'équipe est renouvelée chaque année. Créée en 1979, elle se place aujourd'hui dans les 30 meilleures Juniors entreprises de France. Nous travaillons aussi bien pour de grandes sociétés que pour des créateurs d'entreprise. Nous leur fournissons différentes études, principalement des études de marché et des études de faisabilité de projet, ceci avec le meilleur rapport qualité/prix du marché. Nous ne dégageons aucun bénéfice. Il s'agit d'aider les créateurs de projets. De notre côté, nous profitons d'une expérience professionnelle et humaine qui ne se retrouve nulle part ailleurs. »

BP-LD : Comment ce premier concours Bourgogne up est-il né et dans quel objectif ?

K. M. : « Cette opération, largement portée par notre président Mathieu Commaret, a été mise en place à partir de janvier avec le renouvellement de l'équipe. En seulement 3 à 4 mois, elle a pu aboutir grâce à des partenariats avec de grandes entreprises.

Dans la première catégorie, le lauréat remportera un pack de biens et de services d'une valeur de 12 700 €, allant de l'étude de marché jusqu'aux outils de communication en passant par

le business plan et l'accompagnement bancaire. Pour la catégorie entreprises, le pack comprend quatre pôles d'outils (communication, marketing, ressources humaines, droit et financier), soit 20 000 €.

BP-LD : Quels sont les critères de sélection et de jugement des projets ?

K. M. : « Ce concours est gratuit et ouvert à tous, à condition que le projet soit implanté en Bourgogne. Nous avons reçu à ce jour 40 candidatures et nous en espérons 300 d'ici cet été grâce au relais de l'information assuré par la CCI et les différents incubateurs régionaux. Les critères de jugement des participants sont l'innovation, l'état du secteur, la faisabilité du projet et la motivation. »

BP-LD : Cette opération est-elle amenée à se pérenniser ?

K. M. : « Parfaitement. En France, il n'y a pas assez d'aides pour les porteurs de projets innovants. C'est pourquoi nous souhaitons à terme développer l'opération, d'abord au niveau régional puis au niveau national. Tous les ans, six prix d'excellence sont décernés aux Juniors entreprises, qui sont de véritables vitrines pour les écoles de commerces. Cette année, nous visons un prix car nous nous sommes beaucoup investis alors que nous n'avons pas de gros moyens ni d'outils de communication performants.

Mais on y arrive toujours. Cela fait partie du challenge. »

**Propos recueillis par
Nicolas MANZANO**

Fin des inscriptions le 31 août, remise des prix le 1^{er} octobre – Dossier à retirer sur : www.dijonetudesconseils.com, à renvoyer à Dijon études conseils, 29 rue Sambin, à Dijon. Tél. 03.80.73.43.36 ; e-mail : dec@escdijon.com